

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 30 octobre 2020**

Le vendredi trente octobre deux mil vingt à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le vingt-six octobre deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle municipale Eugène Le Roy, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absent : Michel TOMAS.

Le Maire ouvre la séance à 19h23 et procède à l'appel des membres présents en précisant qu'il a demandé à Frédéric DELRIEUX de venir plus tard car il est concerné par le premier point de l'ordre du jour et ne doit pas assister aux débats sur le sujet.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui a été communiqué avec la convocation.

Sophie DAL'PAN se propose spontanément comme secrétaire de séance, ce qui est accepté par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Sophie DAL'PAN

A la demande de l'association des Maires de France, le Conseil municipal fait une minute de silence à la mémoire de M. Samuel PATY, enseignant récemment assassiné.

L'assemblée valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 octobre 2020 et procède à sa signature.

1- MISE EN PLACE DES BAUX POUR LA PHARMACIE ET LE CABINET MEDICAL

Ensuite, le Maire annonce la réception des travaux du pôle santé et commercial le 16 octobre 2020 ainsi que la levée de beaucoup de réserves aujourd'hui.

Le Maire explique que pour déplacer son officine, l'ARS oblige le pharmacien à la fermer au public. Tout était prévu pour une fermeture les 9 et 10 octobre pour le déplacement et l'ouverture le 12 octobre dans les nouveaux locaux. Sauf qu'avec le confinement, l'ARS interdit la fermeture de la pharmacie et en cela, empêche le déménagement pour au moins un mois...

Par contre, pour que les médecin et pharmacien puissent, quand même, commencer à s'installer et faire leurs démarches administratives, il est possible de faire un bail précaire à chacun pour novembre et l'acte location-vente au 1^{er} décembre, si tout va bien.

Le Maire donne lecture d'un modèle de la convention qui pourrait être établie et permettrait l'occupation des locaux sans paiement de loyer pour le mois de novembre.

Il est précisé que la convention qui concerne la pharmacie prévoira l'interdiction de sous-louer contrairement à celle du cabinet médical puisqu'il y aura sous-location d'une partie aux infirmières.

L'assemblée interroge le Maire sur plusieurs points et demande, notamment, pourquoi le cabinet médical doit faire l'objet d'un bail précaire lui aussi. Le Maire répond qu'il manque certaines formalités pour que la procédure de fin des travaux soit effective.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire profite du sujet pour expliquer que la coiffeuse, co-contractante d'un bail commercial comme cela a été vu lors de la séance précédente du Conseil municipal, demande la suspension du paiement d'un loyer pendant la fermeture de son salon du fait du confinement.

Il précise qu'elle va percevoir des aides pour cette fermeture forcée et qu'elle ne paie plus de loyer pour son ancien local...

Son cas sera soumis au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

2- SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire présente la demande du Grand Périgueux de désigner un membre du Conseil municipal pour représenter la commune lors des échanges sur la thématique mobilité durable et notamment dans la phase de diagnostic du schéma cyclable ; il s'agira de faire état des problèmes et intentions de la commune.

Il propose de désigner Henriette ROCHE qui s'implique beaucoup dans ce domaine.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- PROJET D'UN ACTE NOTARIÉ POUR UNE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Le Maire indique qu'ENEDIS ayant installé un transformateur et des câbles souterrains sur le domaine privé de la commune à la Bessède (parcelles F 1534 et 1539), il convient de constituer une servitude par acte notarié et de lui donner pouvoir pour signer ce document.

Frédéric DELRIEUX, comme cela lui a été demandé par le Maire, arrive maintenant, à 19h50. Le Maire l'informe sur la désignation du représentant de la commune pour le schéma de mobilité et sur le point, objet du débat en cours, afin qu'il puisse prendre part au vote.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- POINT SUR LES TRAVAUX

Le Maire donne la parole à Franck MERY pour faire le point sur les travaux en cours. Celui-ci énumère les différents problèmes rencontrés pour finir le pôle santé et commercial étant précisé que tout est opérationnel pour le salon de coiffure.

Il annonce ensuite la fin des travaux et une réintégration du local par les agents municipaux pour le 4 novembre. Une visite sera programmée dès que cela sera possible.

Le chantier du lavoir à Preyssac est terminé depuis le 17 octobre et opérationnel.

Il énumère les travaux en cours, à savoir : les robinets du cimetière, la régulation de la chaudière de la mairie et de la maternelle, les barrières de la rue d'Angoulême et des Armagnacs, le chêneau de l'école primaire et la reprise des bandeaux, l'électrification de la place du Château.

Dans le cadre du plan vigipirate, il est nécessaire de sécuriser l'école. Un dossier pour demander une aide au financement de ces travaux est arrivé en mairie le 29 octobre, à compléter et à déposer auprès des services de la Préfecture avant le 3 novembre (weekend inclus) pour obtenir une aide pouvant aller de 20 à 80 % du montant HT des frais engagés. Un devis a été demandé et sera joint au dossier. Le maximum sera fait pour déposer la demande en temps voulu.

Le Maire explique qu'il s'agit de fermer la partie pré, derrière la cour de l'école, ce qui agrandira le parc scolaire et sécurisera le lieu en empêchant l'intrusion par cette partie.

Sur une question de Jean-Marie PANAZOL, le Maire explique qu'il y a une alarme dans tout le groupe scolaire (comme dans bon nombre de bâtiments municipaux) et les portes sont fermées à clef pendant le temps de présence des élèves.

Franck MERY rappelle qu'une réunion de la commission des travaux est programmée le 4 novembre à 19h30. Le Maire ajoute qu'en qualité d'acteur du service public, les Conseillers municipaux ont le droit de se déplacer dans le cadre de leur mission d'élu et qu'une attestation d'autorisation les attend à la mairie pour en justifier.

5- COMMISSION VOIRIE

Jean-Paul DUTARD fait part de l'avancée des travaux de voirie notamment à St Angel, la route des Veynassières, l'allée des Dolines et le chemin de Maison Carrée. Ceux du Cirieix étant reportés puisque des travaux d'enfouissement de canalisations y sont prévus, c'est l'impasse des Granges du Godet qui a été refaite à la place car elle en avait grandement besoin. Le chemin de Bournazeau a été refait également comme le chemin de Crolus et l'allée des Tilleuls. Des devis ont été demandés simultanément à Eurovia et Colas ; une différence de presque - 8 000 € positionne Colas plus intéressante et la commission l'a donc missionnée.

Il rappelle que cette commission se réunit demain matin.

A la demande du Maire, il précise que la route des Veynassières est un itinéraire alternatif situé en limite de la commune de Chancelade très fréquentée pour rejoindre la zone de Auchan sans passer par le Toulon et le Gour de l'Arche. Un rétrécissement y a été implanté et les frais ont été divisés par deux puisque Chancelade a accepté de participer. Montant total des travaux : 40 777,10 € HT.

D'autres travaux sont prévus...

Il demande à l'assemblée de signaler toutes les voies endommagées pour permettre la programmation de leur rénovation.

6- ACHAT D'UN VEHICULE

Jean-Paul DUTARD continue en informant les Conseillers du très mauvais état du fourgon communal. Il a fait établir des devis dont Citroën et Peugeot. Avec les mêmes caractéristiques, c'est le véhicule de Citroën qui est plus intéressant pour 80 € de moins que celui de Peugeot, soit 22 319.53 € TTC ou 19 553.00 € HT, somme prévue au budget. Il sera livré en janvier.

Le Maire est satisfait des efforts faits pour le changement des conditions de travail pour les agents municipaux tant sur le véhicule que les locaux. Il demande en retour, un suivi et un entretien régulier du matériel neuf et remercie ses adjoints pour leur implication et leur ténacité dans les négociations avec les fournisseurs.

7- QUESTIONS DIVERSES

- a) Déclaration à la CPAM : le Maire explique que lors d'une formation sur le statut de l'élu, il a appris qu'une déclaration devait être faite à la CPAM par chacun des membres du Conseil municipal afin d'établir ce statut.

Jean-Marie PANAZOL explique que les élus indemnisés peuvent bénéficier d'aides non négligeables de la CPAM.

- b) Point sur la crise sanitaire :

Le Maire indique que la rentrée scolaire du lundi 2 novembre prochain a demandé beaucoup de travail ; en effet, un protocole sanitaire, reçu en mairie hier, a demandé des ajustements de fonctionnement des services scolaires et périscolaires, ainsi que l'annonce de la rentrée des classes à 10h00 seulement pour permettre aux enseignants de préparer un hommage à Samuel PATY adapté au niveau de leur classe.

Enfin, après avoir tout programmé en fonction de ces éléments, le Directeur de l'école lui a transmis un message indiquant que l'éducation nationale revenait sur sa décision et annulait la réunion des enseignants pour remettre la rentrée des classes à 8h30, comme d'ordinaire !

Frédérique CONSTANCEAU, enseignante hors commune, précise qu'elle vient d'apprendre ce changement par un parent d'élève et non par l'éducation nationale.

Frédéric DELRIEUX demande si la municipalité a prévu des masques pour les enfants qui n'en auraient pas... le Maire lui répond que l'éducation nationale doit les fournir mais aussi qu'une commande de 3 000 masques est prévue... tant pour les enfants que pour le personnel municipal.

Afin d'informer les Conseillers, il détaille les dispositions prises pour le respect du nouveau protocole sanitaire et, entre autres, la division du temps de restauration scolaire en trois services avec un effectif équilibré dans chaque service. Il a été décidé d'avancer le premier service à 11h15 pour les maternelles, afin de donner du temps pour le lavage des mains, la désinfection entre services et la remise des couverts.

Toujours pour informer les membres de l'assemblée, il ajoute que tout a été relancé pour le maintien du marché du dimanche matin avec le respect des gestes de protection, tant pour les commerçants que pour les clients...

Il indique également que toutes les salles municipales et la bibliothèque sont fermées et interdites d'utilisation hormis la réunion du Conseil municipal qui reste autorisée dans une pièce permettant la distance physique.

Comme au Printemps, l'appel téléphonique des seniors est repris pour les soutenir et prendre la liste de leurs courses à faire. Elles seront faites une fois par semaine, le jeudi grâce à des bénévoles.

- c) Règlement intérieur du Conseil municipal :

Les communes de plus de 1 000 habitants ont l'obligation d'avoir un règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil municipal. Claire GIRY-LATERRIERE a travaillé sur la rédaction de ce document qui sera envoyé aux membres de l'assemblée pour validation lors de la prochaine réunion. Elle en expose les grandes lignes...

Le Maire demande s'il y a des questions :

- Serge OULHEN indique avoir reçu un devis du SDE 24 pour le remplacement d'un foyer de l'éclairage public au rond-point pour un montant de 1 644.30 € HT dont 575.51 € à la charge de la commune. Le Maire complète cette information en ajoutant que c'est lui qui a signalé le problème qui se situe dans l'angle du mur du cimetière et qu'il va s'occuper du dossier.

Il continue en annonçant qu'il a reçu quelques personnes concernées par le déplacement de sépultures pour le projet de correction de cet angle de mur ; cela se passe bien. Il y en a cinq en tout à déplacer.

- Marie BELOMBO intervient pour transmettre le souhait de l'association des Sœurs de la Charité de s'occuper de l'entretien de leur partie du cimetière.

- Jean-Paul DUTARD informe le Maire qu'il lui remettra un courrier de la SAUR concernant la fuite d'eau constatée au cimetière ; le Maire explique qu'une fuite a été trouvée, (d'où la fermeture des robinets) portant la consommation d'eau à 150 m³ contre 20 réellement consommés. Il ajoute que les travaux d'aménagement de la route devant le cimetière ont permis de refaire l'installation, de la moderniser et la sécuriser sauf qu'elle n'est pas encore tout à fait terminée et... l'ancienne a cédé, d'où les problèmes exposés : le plombier a été demandé en urgence mais il ne peut pas intervenir de suite parce que c'est le week-end, malheureusement, week-end de Toussaint qui va amener beaucoup de monde dans le cimetière avec un besoin d'eau évident... Le Maire est désolé de tout cela, comprend très bien le désagrément subi mais ne peut pas y remédier dans l'immédiat...

- Jean-Paul DUTARD indique que le jeune garçon que l'on peut voir avec les cantonniers actuellement, est un stagiaire en contrat d'apprentissage, habitant de la commune, plein de bonne volonté et très adroit.

- Il demande ensuite si le cirque, qui devait venir, maintient sa représentation. Le Maire lui répond qu'il appellera demain matin pour confirmation de l'annulation du spectacle.

Puis, personne n'ayant plus de question, il déclare la séance levée à 21h00.